



**DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION
N° 2024-31**

OBJET : Accords-cadres n°615744 et 615745 d'acquisition, entretien et maintenance de copieurs multifonctions

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2113-1 du Code de la Commande Publique concernant la mutualisation des opérations d'achat réalisées par les personnes publiques ;

Vu l'article L2113-3 du Code de la Commande publique concernant la centralisation des activités d'achat ;

Vu la délibération n°2020.03.01 du 28 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire en ce qui concerne toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant l'opération de sourçage menée auprès des entreprises Toshiba Centre Est, Ricoh, Toshiba via l'UGAP et Konica Minolta ;

Considérant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence ;

Considérant qu'un examen attentif des propositions des entreprises a permis de retenir comme économiquement la plus avantageuse la solution proposée par l'UGAP, via la société Toshiba.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER les documents relatifs à l'adhésion de la commune de Beaumont aux accords-cadres à bons de commande n°615744 et 615745 proposés par l'UGAP.

ARTICLE 2 : La convention prendra effet à la date de la notification des documents d'adhésion dument complétés et signés.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

à la de légalité, d'une publication
Conseil Municipal
ID : 063-216300327-20240227-MPMD20240227_01-CC

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une transmission au com
dématérialisée sur le site internet de la Mairie et sera portée à la connaissance d

A Beaumont, le 27 février 2024

Le Maire

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint en charge du fonctionnement
général des services, des Finances
et des Ressources



Patrick NEHEMIE

PUBLIE OU NOTIFIE LE :